

SEANCE DU 21 FÉVRIER 2013

L'an deux mille treize, le vingt et un février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bérus, légalement convoqué le 07 février 2013, s'est réuni en séance publique à la mairie de Bérus sous la présidence de Monsieur LAMARE Gille, Maire.

Étaient présents : MM LAMARE Gille, EVETTE Gérard, LOUVEL Marie-Thérèse, ROWLAND Laurent, FORGET Joël, THOMAS Sylvie, DURAND Gérard, BEDOUET Alain, DOUDIEUX Josiane.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était représenté : Aucun.

Était absent excusé : Aucun.

Secrétaire de séance : Mr BEDOUET Alain.

ORDRE DU JOUR

- Approbation procès-verbal séance du 17 janvier 2013.
- Projet d'aménagement de la traversée du Bourg le long de la RD 285 :
 - o Avenant n° 1 marché maîtrise d'œuvre SARL DEFI LOIR.
 - o Relance du projet.
- Vote des subventions communales 2013.
- Traitement biologique des lagunes.
- Association SOS COUP DE MAIN : Désignation de 2 délégués.
- SIVOS Rosay Nord : Réforme des rythmes scolaires.
- Projet du Scot de la Communauté Urbaine d'Alençon.
- Affaires diverses.

Le procès-verbal de la réunion du 17 janvier deux mille treize est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

Délibération n° 2013-02-D03B
Matière : Commande publique – Sous-matière : Marchés publics – Code : 1.1.8
Projet d'aménagement du Bourg : Avenant n° 1 marché maîtrise d'œuvre SARL DEFI LOIR

Le Maire :

- Fait savoir que :
 - o La mission de maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement de la traversée du bourg le long du RD 285 avait été confiée à la SARL DEFI LOIR en date du 15 avril 2012 pour un montant de 1 611,12 € ttc.
 - o La mission est reprise par le cabinet B.A.I.E (Bureau Aménagement Ingénierie Environnement) SARL au capital de 5 000 €, domicilié 69 Rue de l'Huisne – 61110 Bellou-Sur-Huisne, qui a acheté le cabinet d'études DEFI LOIR suite à une décision du tribunal de commerce du Mans en date du 26 novembre 2012 (bordereau n° 2012/2).
- Précise que le changement de titulaire du marché n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public initial.
Il reste à la charge du cabinet B.A.I.E. les éléments de missions suivants :

Tranches	ACT	DET	AOR
A	269,40 € ht	808,20 € ht	269,40 € ht
B	538,80 € ht	1 616,40 € ht	538,80 € ht
C	538,80 € ht	1 616,40 € ht	538,80 € ht

- Présente l'avenant n° 1 du marché public.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant du marché qui s'élève à 6 735,00 € ht soit 8 055,06€ ttc.
- Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches administratives s'y rapportant.
- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 avec le Cabinet B.A.I.E.

Projet d'aménagement de la traversée du Bourg le long de la RD 285
Relance du projet

Le Maire :

- rappelle le projet d'aménagement initial de la traversée du Bourg le long de la RD 28 ;
- fait savoir que les subventions obtenues pour 40 000 € au titre de la DETR et 20 000 € pour travaux divers d'intérêt local sont maintenues ;
- propose à l'assemblée de relancer le projet pour uniquement la tranche B.

Le conseil autorise le maire à demander le chiffrage de la tranche B sans dépasser 250 000,00 € ht.
Le Maire va contacter Mr Philippe BLANCHARD, Gérant de la SARL B.A.I.E., assez rapidement.

Délibération n° 2013-02-D04B
Matière : Subventions attribuées aux associations – Code : 7.5.2
Subventions aux associations

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer pour 2013 les subventions communales suivantes :

Art 657362

C.C.A.S. de Bérus..... 1 000 €

Art 6574

Association Loisirs et Détentes de Bérus	400 €
Association Anciens Combattants de Bérus	430 €
Comité des Fêtes de Bérus.....	610 €
A.C.O.F. (Association cantonale des organisateurs de fêtes).....	125 €
Comice Agricole Canton de Saint Paterne (0,40 €/habitant)	175 €
I.M.C (Association départementale infirmes moteurs cérébraux).....	25 €
Amicale Pompiers Oisseau-le-Petit	27 €
ADMR (Association aide à domicile en milieu rural).....	37 €
LADAPT Saint Saturnin.....	50 €
Association des Parents d'élèves Collège Alpes Mancelles à Moulin le Carbonnel	50
€	
Association scolaire « Les Lutins » du SIVOS Rosay Nord	50 €
A.S.I.D.P.A Fresnay-sur-Sarthe	37 €

Délibération n° 2013-02-D05B
Matière : Marchés publics sur appel d'offres – Code : 1.1.1.
Traitement biologique des lagunes

Le Maire présente les devis de VILLAIN BIOTECHNOLOGIE relatifs au traitement préventif annuel à l'aide de bactéries qui consiste à réduire les vases, diminuer les odeurs et améliorer le fonctionnement des lagunes, pour prolonger les effets et limiter les curages à terme, à savoir :

. Traitement BIOVASE STEP lagune du Bourg.....	1 520 € ht
. Traitement BIOVASE STEP lagune de la Feuillère	1 045 € ht

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour reconduire cette année le principe du traitement biologique BIOVASE STEP des deux lagunes avec une analyse annuelle gratuite par VILLAIN BIOTECHNOLOGIE « 7 rue François Blache » 41 600 LAMOTTE BEUVRON pour un montant total de 2 565,00 € ht soit 3 067,74 € ttc.
- Autorise le Maire à signer les devis précités.
- Demande au Maire de prévoir la dépense au BP 2013 – Section d'exploitation – article 615.

Délibération n° 2013-02-D06B
Matière : Institutions et vie politique – Sous-matière : Désignation de représentants – Code : 533
SOS COUP DE MAIN : Désignation de 2 représentants

Le Maire :

- fait savoir que :
 - l'Association Intermédiaire Cantonale SOS COUP DE MAIN, créée en 1987, a pour but de mettre à disposition des personnes dépourvues d'emploi, et/ou en difficulté sociale, auprès de particuliers principalement, mais également auprès de Collectivités, Associations, Entreprises, Exploitations Agricoles.
 - l'Association dispose d'un Conseil d'Administration constitué de 15 personnes actuellement et souhaite élargir le Conseil d'Administration et un plus grand investissement des diverses Collectivités, tant au niveau des CCAS que des conseils municipaux des diverses communes constituant le Canton.
- Précise que la Commune de Bérus n'est pas représentée.
- Demande à l'assemblée de désigner 2 représentants au titre du Conseil municipal et du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Désigne Mr FORGET Joël et Mme DOUDIEUX Josiane qui se sont portés volontaires pour représenter respectivement le Conseil municipal et le CCAS de Bérus au sein du Conseil d'Administration de l'Association SOS COUP DE MAIN.

SIVOS Rosay-Nord : Réforme des rythmes scolaires

Le Maire :

- donne lecture de l'extrait du registre des délibérations du comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Rosay Nord en date du 29 janvier 2013, à savoir :

« Monsieur le Président rappelle le fonctionnement de l'école avant la réforme DARCOS de 2008 (26 H 00/ semaine sur 4 jours $\frac{1}{2}$), puis le fonctionnement de l'école après 2008 (24 H 00/semaine sur 4 jours). Il présente ensuite la réforme des rythmes scolaires envisagée pour la rentrée 2013, à savoir 24 H 00/semaine sur 4 jours $\frac{1}{2}$ plus des activités éducatives de 45 mn par jour pendant 4 jours, soit 3 H 00 par semaine, à la charge de la collectivité.

Le Président donne lecture du courrier du 14 janvier 2013 de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Cette réforme des rythmes scolaires entre en vigueur à la rentrée 2013 et ne peut être retardée d'une année que par dérogation.

Ce nouveau fonctionnement doit s'organiser dans le cadre d'un Projet Éducatif Territorial.

Les activités éducatives peuvent s'organiser, soit après la pause méridienne, soit après la classe. Elles sont facultatives.

Deux approches sont possibles :

- Une approche négative : demander le report en raison des difficultés pour mettre en place un tel fonctionnement ;
- Une approche positive : étudier le projet, bâtir une première proposition, définir les obstacles, le coût.

Le Président présente une première étude (cf. annexe). Après débat, il apparaît que de nombreux obstacles devront être surmontés pour mettre en place ce nouveau fonctionnement : nous ne disposons pas de toutes les structures nécessaires, de personnel suffisant et compétent (taux d'encadrement et diplômes exigés), notre S.I.V.O.S. est tributaire d'un ramassage scolaire qui concerne de nombreux élèves, le coût est très élevé pour les collectivités (les aides proposées ne sont pas pérennes). Comment et où trouver du personnel qualifié pour encadrer les groupes (45 minutes par groupe et par jour) ?

Hypothèses de travail et questions :

- Les critères devront être revus (taux d'encadrement, diplômes, ...) ;
- Les activités étant facultatives, tous les élèves ne participeront pas (par exemple, les enfants qui ne mangent pas à la cantine pourront revenir plus tard, les parents disponibles pourront récupérer leur enfant dès 15 H 45) ;
- Pour les plus petits qui restent à la cantine, les faire manger plus tôt, débiter la sieste plus tôt, afin qu'ils puissent profiter davantage l'après-midi du temps scolaire ou des activités éducatives;
- De nombreux enfants sont tributaires du transport scolaire ;
- Les activités organisées par les écoles (piscine, école et cinéma, sorties sportives, ...) peuvent-elles être intégrées dans le nouveau fonctionnement ?

En raison de la complexité des problèmes soulevés, le Président propose de travailler à l'élaboration d'un Projet Éducatif Territorial avec le Centre Social, lequel dispose d'un savoir-faire reconnu et d'un volant d'intervenants dans des domaines différents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de s'inscrire dans une démarche positive afin de mettre en place, dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal du Rosay Nord, les nouveaux rythmes scolaires, dès la rentrée 2013.

Pour ce faire, une étude de faisabilité d'un Projet Éducatif Territorial cohérent, fiable et suffisamment novateur devra être réalisée.

Cette étude pourrait être pilotée par le Centre Social de Oisseau-le-Petit qui dispose des ressources humaines et semble le plus qualifié pour mener à bien ce projet.

Le Président du S.I.V.O.S. du ROSAY NORD est mandaté pour prendre les contacts nécessaires, l'objectif étant d'offrir aux élèves un parcours et des conditions plus favorables à leur réussite. »

- précise que la réforme engendrera des conséquences financières sur le budget du SIVOS. Pour Bérus, il faudra ajouter 100 € à la participation initiale de 600 € par élève.
- informe que le SIVOS travaille sur ce projet.

Délibération n° 2013-02-D07B

Matière : Urbanisme – Sous-matière : Documents d'urbanisme – Code : 2.1
Projet du SCoT de la Communauté Urbaine d'Alençon

Le Maire :

- Expose le projet du SCoT de la Communauté Urbaine d'Alençon transmis sur support CD-ROM.
- Donne lecture :
 - o de la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 novembre 2012,
 - o du bilan de la concertation du SCoT annexé.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal :

- N'a pas d'objection au projet précité.

Délibération n° 2013-02-D08B

Matière : Institutions et vie politique – Sous-matière : Intercommunalité – Code : 57
Projet fusion SIAEP de Champfleur SIAEP de Gesnes le Gandelin

Monsieur le Maire :

- Informe le Conseil Municipal du projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des syndicats d'eau de Gesnes-le-Gandelin et de Champfleur en date du 21 décembre 2012. L'arrêté portant projet de périmètre est soumis pour accord aux conseils municipaux des communes concernées (article 2) et stipule que la fusion sera prononcée après accord des organes délibérants.
- Rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 16 juin 2011 concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par M. le Préfet de la Sarthe.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et les échanges entre les conseillers municipaux :

Prenant en considération le fait que le SIAEP de Gesnes et le SIAEP de Champfleur sont tous deux fournisseurs d'eau potable pour notre collectivité ;

Considérant que la réduction du nombre des collectivités distributrices doit répondre à la satisfaction des besoins, tant en qualité qu'en quantité et que ces besoins sont largement satisfaits avec les deux structures actuelles qui desservent notre commune ;

Considérant que la rationalisation des services que ce soit en termes d'astreintes, de prestations de services, d'accueil administratif, ne peut être améliorée par la fusion. La fusion engendrera un coût des services plus élevé nécessairement dans une plus grosse structure ;

Considérant que l'analyse prospective financière réalisée dans un cadre de fusion propose une simulation prospective hors projets d'investissements, donc elle n'a pas grand intérêt et n'apporte aucun éclairage pour les 10 ans à venir ;

Considérant que les usagers du Syndicat d'eau de Gesnes sont très satisfaits et unanimes pour le maintien en l'état du syndicat de Gesnes ;

Considérant que le SIAEP de Champfleur peut également poursuivre sa production sans fusion ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **REJETTE** le projet de fusion proposé par M. le Préfet.

Affaires diverses - Informations

1. Recensement de la population

Total des logements d'habitations : 192 dont 173 résidences principales, 6 secondaires et 13 vacants.

Total des bulletins individuels : 450.

Pour frais de déplacement, 2 bons de 50 € seront remis à Mme MARTINEAU Mélanie, Agent recenseur.

2. Communauté de Communes des Portes du Maine Normand

Lors de la réunion du Conseil communautaire de la CDCPMN en date du 20 Février 2013,

Ont été élus :

Président : Mr LAJOINIE Michel

1^{er} Vice-président : Mr GESLIN Albert

2^{ème} Vice-président : Mr HERY Michel

3^{ème} Vice-président : Mr POTTIER Jean-Yves

4^{ème} Vice-président : Mr RALLU Dominique

3. Courriers

- Association « Loisirs&Détente » : Demande de bac à poubelles.
- Centre Social Rural du Canton de Saint-Paterne : Proposition d'intervention de services.
- Conseil Général de la Sarthe : Dossier de demande au titre de la Dotation du produit des amendes de police de circulation routière à transmettre avant le 15 avril 2013.
- Sous-Préfecture de Mamers : Recensement des différents projets susceptibles de faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR 2013.

4. Commission Voirie

Les délégués programment une visite de voirie le mardi 26 février 2013.

5. Appel du 15

A signaler les difficultés en cas d'appel du 15.

Bérus se situant dans la Sarthe, l'appel arrive au SAMU du Mans ; ce qui génère des interventions dans des délais plus longs que si l'appel était reçu par le SAMU d'Alençon.

Un courrier sera fait par Mr le Maire pour savoir si possibilité de relier l'appel du 15 sur la commune de Bérus à Alençon au lieu du Mans.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 23h30.